

La Lettre d'information

Après plusieurs années de diffusion papier de la revue "Sécurité et Bien-être", dans un cadre d'économie et de gestion durable, cette revue sera fusionnée avec cette lettre d'informations.

Vous pourrez toujours retrouver les anciens numéros de cette revue sur notre site internet.

A la une...

En ce début d'année, la nouvelle réglementation en matière d'étiquetage des produits et substances dangereuses est devenue pleinement d'application sauf pour les mélanges pour lesquels elle sera obligatoire dès le 1er juin 2015.

Pour mémoire, cette nouvelle réglementation européenne vise à permettre une harmonisation de la classification des dangers avec les réglementations internationales et était déjà applicable sur base volontaire depuis le 20 janvier 2009.

Outre les phrases R et S (phrases de risques et phrases de sécurité) qui changent pour des nouvelles phrases H (phrases HAZARD – Danger) et P (PRECAUTIONS – Mesures de précautions), les changements seront directement visibles puisque les pictogrammes de danger ont été modifiés (nouveaux symboles et nouvelles couleurs).

Exit les carrés orangés bordés de noir ! Ils seront remplacés par des losanges à fond blanc, bordés de rouge.

Voici donc les nouveaux pictogrammes de danger qui vont maintenant accompagner nos produits et substances dangereuses :



Vous aurez constaté l'arrivée de 3 nouveaux pictogrammes : le premier concernant les gaz sous pression, le second le "danger pour la santé", le 3^{ème} est le point d'exclamation.

Si le premier est assez parlant par lui-même pour les risques qu'il annonce, le second recouvre les dangers liés aux produits cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou encore altérant le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux.

Le dernier est « nocif, irritant », assez proche des dangers annoncés par l'ancien pictogramme en croix de Saint André.

A ce sujet, il est important de remarquer qu'il n'y a pas de correspondance systématique entre les anciens pictogrammes et les nouveaux pictogrammes.

La nouvelle réglementation définit également des classes de dangers, 28 au total.

Ces classes de dangers se répartissent en 4 familles de dangers : dangers physiques, dangers pour la santé, dangers pour l'environnement (couvrant également les dangers pour le milieu aquatique) et dangers pour la couche d'ozone. Cette dernière catégorie est spécifique à l'Union européenne.

Au rayon des nouveautés également, l'étiquette pourra comporter de nouvelles mentions d'avertissement à savoir soit danger (pour les dangers les plus graves) soit attention (pour les dangers les moins graves).

► La circulaire réf. 2892 du 2009-09-30 (Comité sectoriel IX) relative au « Nouvel étiquetage des produits dangereux ».

► Découvrez notre dossier spécial disponible sur notre site ...

Vous y retrouverez entre autres les nouveaux pictogrammes téléchargeables mais également un site qui vous offre la possibilité de créer des étiquettes selon les deux systèmes.

Publications



La dernière édition de notre revue "Sécurité & Bien-être" consultable en ligne est :

Sécurité & Bien-être n° 35 - 12/2010

Les précédents numéros de cette publication resteront disponibles à la consultation en ligne, depuis le numéro 20.

Circulaires « sécurité et bien-être ».

La liste consolidée et mise à jour des circulaires regroupe à ce jour **188** entrées, accessibles depuis le site du SIPPT (onglet "Bibliothèque" / "Circulaires en matière de sécurité").

Un puissant moteur de recherche multicritères (date, secteurs, sujets, thèmes, ...) est directement accessible ici.

Les dernières entrées sont :

Circulaire réf. **3459** du 14/02/2011 (Secteur IX)
Formation de base des conseillers en prévention

Attention : date limite d'inscription le 25 février 2011

Circulaire réf. : **3444** du 2010-02-01 (Comité sectoriel IX)
Sécurité des données personnelles

Circulaire réf. **201100251RA.9990** du 2011-25-01 (Comité sectoriel XVII)
Surveillance par caméras. État de la réglementation

Circulaire réf. : **3377** du 2010-12-09 (Comité sectoriel IX)
Stratégie de contrôle de la tuberculose en milieu scolaire 2007-2012

Nouveautés et mises à jour du site

Voici les dernières nouveautés et mises à jour opérées sur le site depuis la dernière livraison de la lettre d'informations :

Acteurs de la prévention

Service régionaux d'incendie : [Liste des services d'incendie](#)

Prévention incendie

[Normes de base](#) (et annexes 1 à 6)

[Tableau comparatif](#) des annexes 2, 3 et 4 (bâtiments bas, moyens et hauts)

Portail de sites "Sécurité, Hygiène, Environnement et Bien-être au travail"

[Nouveaux sites d'intérêt sélectionnés](#)

Brèves



Déjà 20 ans que la décision de créer un numéro d'urgence unique en Europe a été prise ...

Pourtant, selon un récent sondage, ce numéro est souvent méconnu ou ignoré. Si le **112** ne remplace pas les numéros d'appel d'urgence nationaux ; dans la plupart des pays, il coexiste avec les numéros d'urgence en vigueur.

Appelez le 112

- Pour contacter n'importe quel service d'urgence ;
- Dans tous les pays de l'Union européenne ;
- Depuis un téléphone fixe, un portable ou une cabine téléphonique ;
- Gratuitement.

Quand peut-on composer le 112 ?

Faites le 112 dans toute situation d'urgence nécessitant l'intervention d'une ambulance, des pompiers ou de la police. Exemples : vous êtes victime ou témoin d'un grave accident de la route ; vous constatez un incendie ; vous êtes témoin d'un cambriolage, etc.



Plus d'info sur [le site de la fondation 112](#)



Comme tous les deux ans, le salon **Secura**, événement professionnel du secteur de la sécurité et de la prévention, ouvrira ses portes du **23 au 25 mars** et se déroulera aux palais 1 et 3 du Heysel (Brussels Expo).

En parallèle du salon, se tiendront plusieurs ateliers et conférences gratuites. Vous trouverez le programme complet sur leur [site](#).

Vous pouvez dès à présent commander vos cartes d'entrée gratuites en suivant ce [lien](#).



Le nouveau rapport de l'EU-OSHA "La maintenance sûre dans la pratique" donne des informations sur les initiatives prises avec succès sur le lieu de travail et montre comment il est possible de gérer les risques de sécurité et de santé en y associant la maintenance. Nombre d'entreprises, assureurs et autorités ont développé avec succès des solutions visant à améliorer la sécurité et la santé au cours de la maintenance.

Les nouvelles approches présentées dans ce rapport démontrent clairement que de bonnes pratiques de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST) sont au cœur même d'une maintenance sûre et fiable. De plus, toutes les initiatives figurent à titre individuel dans notre base de données des études de cas, vous en offrant plus commodément une illustration.

Lisez le [rapport](#) ainsi que les [fiches techniques](#) connexes (résumé du rapport)

Accédez à la [base de données sur les études de cas en matière de maintenance](#)



Les nanomatériaux synthétiques occupent une place toujours plus importante dans notre quotidien. Les informations relatives à leurs propriétés au long des chaînes de production et de transformation revêtent une grande importance pour définir les indications de danger et les

mesures de protection nécessaires.

C'est dans ce contexte que le département du Secrétariat d'État à l'économie suisse chargé des « Conditions de travail / Substances chimiques et travail » a publié, récemment, la fiche de données de sécurité: [« Guide pour les nanomatériaux synthétiques »](#).

D'une part, il permettra à l'industrie de transformation et au milieu industriel en général de reconnaître les risques potentiels pendant les processus de production et de fabrication; d'autre part, il fournira la base nécessaire pour évaluer les dangers potentiels pour la santé et l'environnement dans les produits finis.

Visitez le [site web Nanoimpact](#)

Arrêt sur image



Sans commentaire